



FORMATIONS ASYNCHRONES : LE SNALC SE MOBILISE

Le SNALC ne peut que dénoncer la pratique abusive des formations asynchrones sur une période d'un mois qui se multiplient.

Ces formations en connexion virtuelle ne respectent pas :

- Nos ORS sur le temps de travail.
- Notre surcharge de travail hors pédagogie.
- Notre vie privée hors temps scolaire.
- Notre droit à la déconnexion.

Le SNALC a rappelé à M. le Recteur que ces pratiques ne peuvent être imposées aux collègues et doivent être réalisées sur la base du volontariat.

Nous veillerons à ce que notre demande soit respectée.

Guillaume LEFEVRE

Président SNALC Réunion

